

DÉLIBÉRATION N° 2024.03.08

AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2023 - BUDGET COMMUNAL

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Philippe BERTEMONT, Jean-Bernard MAILLARD, Pascale CLAUSER, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Jean-Luc VERET, Éric POTIER, Marie-Christine DEHLINGER, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT.

Absents excusés - Pouvoir :

Cécile MACHUREY donne pouvoir à Jean-Claude MARIE
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD
Houria BADEK donne pouvoir à Ludovic MAULNY
Philippe ONILLON donne pouvoir à Marie-Christine DEHLINGER

Absents:

Marie-Laure PAIN
Jean CHANAL

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Affectation du résultat exercice 2023 - Budget communal

En application de l'instruction budgétaire en vigueur, Lysiane LE DUC DREAN précise qu'il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 du budget communal.

Cet excédent constaté est de 1.517.693,60.

La section d'investissement étant déficitaire de 760.755,81, les règles comptables imposent de combler ce déficit par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au compte 1068 « Autres réserves », du montant du besoin en financement soit 760.755,81.

L'excédent qui en résulte soit 756.937,79 sont inscrits au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté N-1 »

Il est donc proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Bayeux

Vu le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à POUR : 16 - ABSTENTION : 1 (Jean-Luc VERET) - CONTRE : 0

ARTICLE UN

Est décidé l'affectation du résultat 2023 comme suit :

Section investissement en recettes

- Compte 1068 « autres réserves » : 760.755,81€

Section de fonctionnement en recettes

- Compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté 756.937,79 €

La secrétaire de séance
Pascale CLAUSER



La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN



Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 10 Avril 2024

